

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.
Service du Recensement
des Monuments de la France
Inventaire supplémentaire.

ARRÊTÉ.

de
LE MINISTRE ~~SECRETARIE D'ÉTAT~~ L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;
La Commission des Monuments Historiques entendue
~~La Commission des monuments historiques entendue~~

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les parties suivantes de l'Hôtel Hostalier, sis
8, rue de l'Argenterie à MONTPELLIER (Hérault)

et appartenant à Monsieur FLAYSSIER, habitant l'immeuble

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- 1°) la porte d'entrée sur rue
- 2°) l'escalier et la façade en loggia de l'escalier
- 3°) les 3 autres façades sur cour

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Montpellier
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le 18 OCTO 1944

LE DIRECTEUR
DES SERVICES D'ARCHITECTURE


René PERCHET
T. S. V. P.

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HT
Feuille : 000 HT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél - fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

